



*Conservatoire
des Espaces Naturels
du Languedoc-Roussillon (CEN L-R)*

CEN L-R, 474 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier – cenlr@cenlr.org – Tél : +33 (0)4 67 02 21 28

Contribution à la connaissance des enjeux écologiques des mares de Saint Gély-du-Fesc (34)



Octobre 2010

Contribution à la connaissance des enjeux écologiques des mares de Saint Gély-du-Fesc (34)

Octobre 2010

Document réalisé par le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R)

474 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier – cenlr@cenlr.org – Tél : +33 (0)4 67 02 21 28

Coordination : Thomas Gendre

Rédaction : Marine Couronne, Thomas Gendre

Recueil des données : Marine Couronne, Thomas Gendre, Yoann Mansier

Sommaire

INTRODUCTION	2
1. Rapide histoire des zones humides : d'abord mal aimées, aujourd'hui protégées.....	3
2. Les mares : un milieu naturel « d'intérêt général »	3
3. Les mares de Saint Gély du Fesc.....	4
a. Localisation et données foncières	4
b. Patrimoine naturel des mares de Saint Gély du Fesc	6
c. Inventaire des cistudes d'Europe sur les mares 1734 et 1735.....	12
CONCLUSION	15

INTRODUCTION

Parmi les zones humides, les mares sont de petits écosystèmes d'intérêt exceptionnel pour la faune et la flore sauvage.

La commune de Saint Gély-du-Fesc compte sur son territoire au moins 8 mares dont la majorité présente un intérêt écologique fort, car elles abritent des espèces rares et des espèces protégées parfois menacées. L'une des plus emblématiques de ces espèces est la Cistude d'Europe, une petite tortue aquatique dont le déclin en France et en région est avéré et nécessite la mobilisation de tous.

Le présent document est une première synthèse des connaissances naturalistes disponibles concernant ces mares et constitue donc un porter à connaissance. Gageons qu'il permette la préservation de ces milieux naturels, biologiquement riche, par une prise en compte des enjeux écologiques qu'ils représentent.

1. Rapide histoire des zones humides : d'abord mal aimées, aujourd'hui protégées

Historiquement, les zones humides (mares, marais, prairies et bois inondables, tourbières...) étaient considérées comme des milieux insalubres et limitant le développement de l'agriculture ou de l'urbanisation. L'assèchement et le comblement de ces milieux étaient courants. Entre 30 % et 50 % des zones humides ont disparu depuis 1950 et leur nombre est environ dix fois moins élevé qu'au début du XX^{ème} siècle (Sajaloli *et al.*, 1996).

Les mares, ne représentent aujourd'hui que 3 % du territoire métropolitain soit 1,5 millions d'hectares (source : Pôle relais mares, 2001), mais elles hébergent une faune et une flore exceptionnelles.

Dans les années 1970, on assiste à une prise de conscience mondiale de l'importance des zones humides. En 1971, la Convention internationale de RAMSAR est adoptée dans un but de conservation et d'utilisation durable des zones humides. Elle vise à enrayer la dégradation et la perte de zones humides, en reconnaissant les fonctions écologiques fondamentales de celles-ci ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

En France, la loi tend à intégrer la préservation des zones humides. La loi sur l'Eau de 1992 crée notamment les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

La révision d'un PLU doit, par exemple, être compatible avec les orientations fondamentales définies par les SDAGE et donc intégrer la restauration ou la préservation des milieux aquatiques remarquables.

Et aujourd'hui, le Plan national d'action pour les zones humides, qui répond aux engagements du Grenelle de l'environnement, présente différentes actions pour la sauvegarde des zones humides. L'action n° 6 de ce plan s'intitule notamment « Renforcer la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et les Agendas 21 locaux ».

2. Les mares : un milieu naturel « d'intérêt général »

Les mares sont des zones humides de faible superficie, de quelques mètres carrés à la superficie d'un terrain de foot. Elles abritent souvent de nombreuses espèces végétales et animales dont beaucoup présentent un patrimoine écologique local, régional, national ou international. Ces milieux naturels sont en lien avec d'autres espaces naturels et favorisent ainsi la circulation des espèces animales et végétales pour l'alimentation et la reproduction. Les mares sont des sites de reproduction privilégiés pour les batraciens (crapauds, grenouilles, tritons, salamandres) dont certains sont très menacés en France.

Environ 4 % des espèces végétales particulièrement menacées en France, vivent dans des mares temporaires méditerranéennes.

Les mares participent également, à leur échelle, à l'épuration naturelle des eaux de ruissellement, à l'écrêtement des crues et au maintien de réserves estivales d'eau (défense des incendies, abreuvement du bétail...). Ces milieux naturels sont aussi souvent utilisés comme support pédagogique en éducation à l'environnement pour des publics de tous âges.

3. Les mares de Saint Gély du Fesc

a. Localisation et données foncières

Les 8 mares étudiées sur la commune de Saint Gély-du-Fesc sont localisées sur la Carte 1. Elles se trouvent dans la moitié nord de la commune en contexte péri-urbain, agricole ou naturel (voir Tableau 1).

La numérotation des mares correspond à celle de l'inventaire régional des mares (CEN L-R coord., 2006)

Carte 1 : Localisation des mares de Saint Gély-du-Fesc

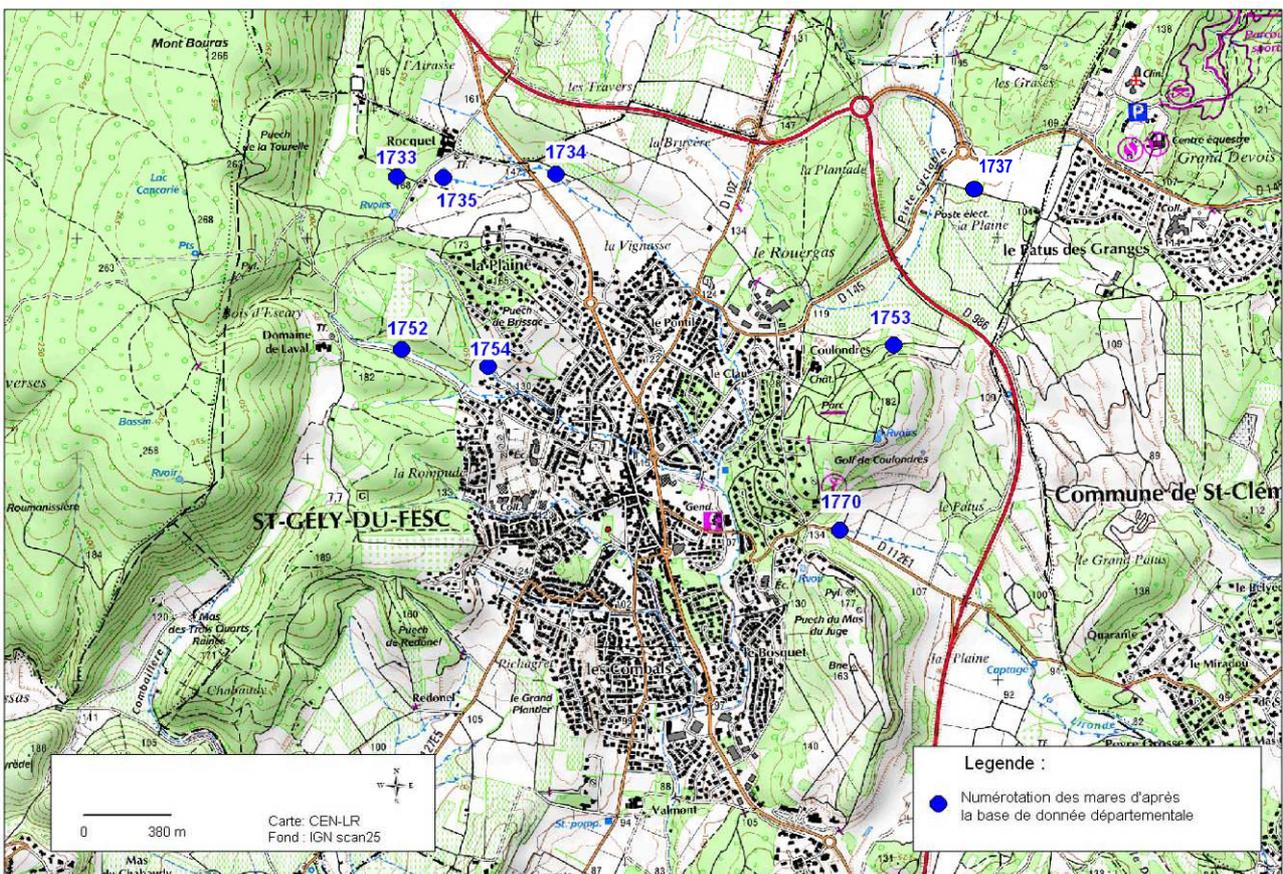


Tableau 1 : Informations géographiques et cadastrales des mares

Mare	Lieu-dit proche	N° de parcelle	Propriétaire	POS	Longitude WGS84	Latitude WGS84
Mare n°1733	Rouquet ¹	AL 6	Privé	NC	3.79335	43.70609
Mare n°1734	Rouquet	Plan d'eau non cadastré, berges sur BN 1 et BN 2	Privé	NC	3.80174	43.70604
Mare n°1735	Rouquet	AL 21	Privé	NC	3.79567	43.70625
Mare n°1737	Les Grases, La Plaine	BR 13	Privé	NC	3.82415	43.70530
Mare n°1752	Domaine de Laval	AM 10, AM 73	Privé	2Na2	3.79320	43.69905
Mare n°1753	Coulondres	BT 14	Commune	NDc	3.81973	43.69894
Mare n°1754	Puech de Brissac	AM 72	Privé	2Na2	3.79782	43.69839
Mare n°1770	Le Patus	BH 31	Privé	NDb	3.81663	43.69140

Sources des données cadastrales : www.cadastre.gouv.fr et service municipal de l'urbanisme



Mare n°1734 (photo M. Couronne, 2010)

¹ Lieu-dit Rouquet : indiqué Rocquet sur la carte IGN 1/25000 récente

b. Patrimoine naturel des mares de Saint Gély du Fesc

Les données sur la faune, la flore et les habitats naturels présentées dans ce chapitre proviennent des plusieurs sources :

- base de données naturalistes du CEN L-R
- inventaire régional des mares du Languedoc-Roussillon (incluant les données de la base de données reptiles et amphibiens du CNRS-CEFE-EPHE de Montpellier)
- inventaire des tortues sur les mares 1734 et 1735 en 2010 par le CEN L-R
- observations de M. Mario Kleczewski, Dr. Pierre-André Crochet et Christian Lebraud

Le Tableau 2 de la page suivante, présente les espèces de la faune et de la flore ainsi que les habitats naturels protégés ou remarquables observés sur les 8 mares de Saint Gély-du-Fesc. Il y a ainsi 9 animaux et 1 plante protégés ainsi qu'un habitat naturel d'intérêt européen.

Toutes les mares accueillent des amphibiens protégés qui utilisent ces mares comme lieux de reproduction. Le Pélobate cultripède a été observé sur la mare 1734. C'est une espèce proche des crapauds et typiquement languedocienne, qui est considérée « vulnérable » en France. La reproduction du Pélobate sur cette mare, si elle semble possible, reste à confirmer.

La Cistude d'Europe a été observée dans quatre mares. Trois de ces mares sont reliées par des ruisseaux temporaires (*oueds*), intégrant la notion de continuité écologique. La dernière mare où la Cistude a été observée (n° 1752) est une mare plutôt isolée des autres où la présence d'une population semble peu probable du fait de la surface restreinte du plan d'eau.



Cistude d'Europe (photo : T. Gendre)

Les deux principales mares où la cistude est connue (mares n° 1734 et 1735) sont distantes de moins de 500 m. En 2010, elles ont fait l'objet par le CEN L-R d'un inventaire de la population de cette tortue par piégeage afin notamment d'évaluer l'importance des effectifs présents. Avec 56 cistudes différentes contactées, il est probable que la population totale excède les 60 individus hors juvéniles (voir chapitre suivant).

Ces deux mares sont également bordées d'une forêt rivulaire de saules et peupliers blancs dont l'intérêt écologique est de niveau européen. Ce boisement naturel est établi tout au long de l'oued reliant les deux mares.

Une émyde lépreuse a été observée en 2010 dans la mare 1735, une tortue aquatique encore plus rare et menacée que la Cistude d'Europe. Il est toutefois probable qu'il s'agisse d'un individu isolé et non d'une population de cette espèce, au vu de l'effort de piégeage significatif réalisé dans la mare.

La mare 1733 quant à elle, présente lors des basses eaux estivales une végétation de gazons amphibies typique des « mares temporaires méditerranéennes » dont la valeur patrimoniale est européenne. C'est un habitat naturel dont la conservation est prioritaire pour les Etats membres de l'Union Européenne. La Salicaire à trois bractées (espèce protégée au niveau national) est une composante de ce milieu.

Après le Tableau, 3 fiches descriptives présentes les espèces phares des mares de Saint Gély-du-Fesc :

- La Cistude d'Europe (protégée)
- Le Pélobate cultripède (protégée)
- La Salicaire à trois bractées (protégée)



Salicaire à trois bractées (photo : M. Kleszczewski)

Tableau 2 : Enjeux écologiques des mares de St Gely-du-Fesc (observations entre 1995 et 2010)

Nom français	Nom scientifique	Mare 1733	Mare 1734	Mare 1735	Mare 1737	Mare 1752	Mare 1753	Mare 1754	Mare 1770	Statut ZNIEFF	Protection nationale Arr. 19/11/2007 Arr. 31/08/1995	Liste rouge 2009	Directive européenne "habitats, faune, flore"
Flore													
Salicaire à 3 bractées	<i>Lythrum tribracteatum</i>	X								Déterminante	oui (Art. 1)	VU	
Reptiles													
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	X	X	X		X				Déterminante	oui (Art. 2)	NT	Annexe II
Emyde lépreuse	<i>Mauremys leprosa</i>			X						Déterminante	oui (Art. 2)	EN	Annexe II
Batraciens													
Pélobate cultripède	<i>Pelobates cultripes</i>		X							Déterminante	oui (Art. 2)	VU	Annexe IV
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>								X		oui (Art. 2)	LC	Annexe IV
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>		X			X				complémentaire	oui (Art. 2)	LC	Annexe IV
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	X	X	X		X		X			oui (Art. 3)	LC	
Péloïdote ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	X	X			X			X		oui (Art. 3)	LC	
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	X	X			X			X		oui (Art. 3)	LC	
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X	X								oui (Art. 2)	LC	Annexe IV
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	X	X	X	X		X	X	X		oui (Art. 3)	LC	Annexe V
Habitat naturel d'intérêt européen													
Mare temporaire méditerranéenne		X								Déterminant			Annexe I et prioritaire
Forêts-galeries à Saules et Peupliers blancs		X	X										Annexe I

Légende de Liste Rouge :

EN : En danger VU : Vulnérable

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

Site Saint Gély Du Fesc
Espèces animales remarquables

Cistude d'Europe
Emys orbicularis

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne) Annexe II et IV Directive Habitats
LIVRE ROUGE ZNIEFF	Quasi menacée (France) Déterminante



Photo : T. Gendrie

Généralités

DESCRIPTION

Tortue d'eau douce dont la carapace est noirâtre à brun foncé, souvent avec de fines tâches ou stries jaunes. Celle-ci est aplatie de forme ovale et mesure de 10 à 20 cm pour l'adulte. La tête et le cou sont ornés de tâches jaunes.

DISTRIBUTION

St Gély Du Fesc : mares n° 1733, n° 1734, n° 1735 et n° 1752

Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault cinq foyers principaux de populations en Languedoc-Roussillon. Le plus riche et le plus vaste étant celui de la Camargue gardoise (CEN-LR, 2005).

France : Au sud d'un arc de cercle joignant Rochefort, la Brenne, l'Allier et la région lyonnaise. On la retrouve aussi en Corse.

Ailleurs : Europe de l'Est, Afrique du Nord, mais répartition incertaine

ECOLOGIE

La Cistude vie de préférence dans les étangs, mais aussi dans les lacs, marais d'eau douce ou saumâtres, mares, canaux etc.... Elle affectionne les fonds vaseux et la présence d'une bordure de roseaux ou de joncs ou d'une végétation aquatique flottante est recherchée. Elle apprécie les endroits calmes et ensoleillés.

Menaces et gestion

Espèce rare et en régression

REPTILE QUI A LE PLUS REGRESSE EN VALEUR ABSOLUE CES DERNIERES ANNEES EN EUROPE

FACTEURS DE MENACES

- Disparition, dégradation des zones humides, mares, marais où elle vit
- Concurrence avec la Tortue de Floride, espèce introduite
- Mortalité dans les pièges à poissons (nasses, capechades, verveux...)
- Collecte

PRINCIPES DE CONSERVATION

- Ne pas combler, assécher les plans d'eau
- Conserver la végétation sur la berge (écran visuel et supports pour l'insolation)
- Limiter les intrants vers les points d'eau, en particulier les herbicides
- Conserver une surface suffisante de végétation aquatique
- Ne pas effectuer de travail du sol sur les zones de ponte et conserver ces zones
- Assurer la quiétude des sites
- Sensibiliser les pêcheurs et le grand public
- Le Plan national d'actions pour la Cistude d'Europe insiste sur la prise en compte de l'espèce dans les espaces remarquables (ZNIEFF, ZHIEP) et les documents d'orientation urbain (SCOT, PLU).

Site Saint Gély Du Fesc
Espèces animales remarquables

Pélobate cultripède
Pelobates cultripes

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne) Annexe IV Directive Habitats
LIVRE ROUGE ZNIEFF	Vulnérable liste rouge France Déterminante



Généralités

DESCRIPTION

Anoure de taille moyenne, mesurant habituellement moins de 80 (maximum 100) mm. La tête est relativement plate, le museau arrondi, les yeux gros et proéminents, à iris doré ou gris verdâtre. Le membre postérieur est court, avec un tubercule en forme de pelle, d'un noir luisant. Peau assez lisse, à coloration jaune-verdâtre ou brunâtre avec des taches brun foncé plus ou moins confluentes.

DISTRIBUTION

St Gély Du Fesc : mare n°1770

Languedoc-Roussillon : présent sur 70 stations sur les 4 départements littoraux

France : moitié sud de la France avec 150 stations, dont 70 en Languedoc-Roussillon, 30 en Provence et 25 sur la façade atlantique

Ailleurs : Portugal et Espagne

ECOLOGIE

Le Pélobate cultripède vit sur des terrains meubles littoraux et arrière-littoraux, ainsi que sur les terrains à sol compact ou caillouteux des collines calcaires et des causses du Sud de la France. A l'intérieur des terres, l'espèce montre une très forte prédilection pour les grandes étendues de végétation basse : pelouses et garrigues rases pâturées, maquis bas, landes à buis caussenardes, vignes. En région littorale, il occupe les milieux dunaires et arrière-dunaires, ouverts ou boisés à végétation riveraine peu développée permettant un bon ensoleillement.

Menaces et gestion

Espèce rare et protégée en France

FACTEURS DE MENACES

- Destruction d'habitats terrestres (mise en culture, urbanisation) et aquatiques (comblements des mares, pollution, modification du fonctionnement hydraulique), isolement des populations.
- Introduction d'espèces exotiques concurrentes ou prédatrices (poissons, écrevisses américaines, grenouilles rieuses).
- Utilisation de produits toxiques (pesticides) et la destruction d'animaux (trafic routier).
- Populations littorales spécialement affectées par les aménagements touristiques
- Déprise rurale et progression de la forêt (fermeture naturelle, enrésinement) constituent les deux principales causes de déclin à l'intérieur des terres.
- Facteurs naturels : phénomènes naturels de comblement des mares.

PRINCIPES DE CONSERVATION

- Respecter des apports d'eau des mares et assurer une hydro-période compatible avec le cycle reproducteur de l'espèce
- Maintenir un taux de salinité faible dans les mares de reproduction
- Maintenir ouverts les milieux sur 100-200 m autour de la mare de rayon par le pâturage et/ou le débroussaillage
- Prévenir et contrôler l'introduction d'espèces indésirables, les éliminer si nécessaire (poissons...)

Site Saint Gély Du Fesc
Espèces végétales remarquables

Salicaire à trois bractées

Lythrum tribracteatum

PROTECTION nationale
LIVRE ROUGE espèces prioritaires tome 1
ZNIEFF déterminante
FREQUENCE EN L-R < 10 communes



Généralités

DESCRIPTION

Plante annuelle couchée ou dressée, haute de 5 à 40 cm, à tiges rameuses, à feuilles linéaires à ovales nombreuses. Les fleurs sont solitaires à l'aisselle des feuilles, à 5-6 pétales roses. Les dents du calice sont triangulaires, courtes et obtuses (chez *L. hyssopifolia* elles sont allongées et pointues).

REPARTITION

St Gély Du Fesc : mare n°1733

Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault, Pyrénées Orientales.

France : Charente-Maritime, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, PACA, Pays de Loire.

Ailleurs : Europe méditerranéenne, Asie occidentale, Afrique du Nord.

ECOLOGIE

Espèce héliophile, liée à certains milieux ras et ouverts, comme les bords vaseux de mares et des pelouses pâturées, sur substrats acides ou neutres, non ou légèrement saumâtres et soumis à un régime hydrique méditerranéen : les stations sont inondées dès l'automne jusqu'au printemps, et s'assèchent en été.

HABITATS OBSERVES SUR LE SITE DE SAINT GELY DU FESC

INTITULE Mares temporaires méditerranéennes
CORINE / EUR15 / DZ 22.3418 / *3170 / oui

Menaces et gestion

ESPECE RARE ET PROTEGEE EN FRANCE

FACTEURS DE MENACES

- Fermeture du milieu par des espèces vivaces et des ligneux suite à l'abandon de la gestion par le pâturage
- Comblement des zones humides (remblaiement, feux)
- Surfréquentation (motos, VTT...)

PRINCIPES DE CONSERVATION

- Maintien du fonctionnement hydraulique des mares
- Maintien de l'ouverture du milieu par le pâturage adapté
- Limiter ou contrôler la fréquentation

c. Inventaire des cistudes d'Europe sur les mares 1734 et 1735

Afin d'estimer l'effectif de la population des mares 1734 et 1735, un inventaire par capture temporaire des cistudes a été réalisé au printemps 2010 par le CEN L-R. Notons que le CEN L-R dispose d'une autorisation de capture temporaire d'espèce protégée délivrée par le Préfet de l'Hérault à Thomas Gendre, chargé de projet de l'association (Arrêté n° : 2009-I-2905).

Des échantillons de sang ont été systématiquement prélevés sur les individus afin de permettre des analyses génétiques pour notamment déterminer la lignée haplotypique de chacun. Les résultats ne seront pas connus avant 2011. Des prélèvements de fèces ont également été réalisés en vue d'analyses parasitologiques (collaboration au programme de recherche du laboratoire CEFREM de l'Université de Perpignan)

Les six tortues de Floride capturées au cours de l'opération ont été emmenées au centre d'hébergement de Tortues Passion (Vergèze).



Cistude d'Europe lors de la campagne d'inventaire (photo : M. Couronne)

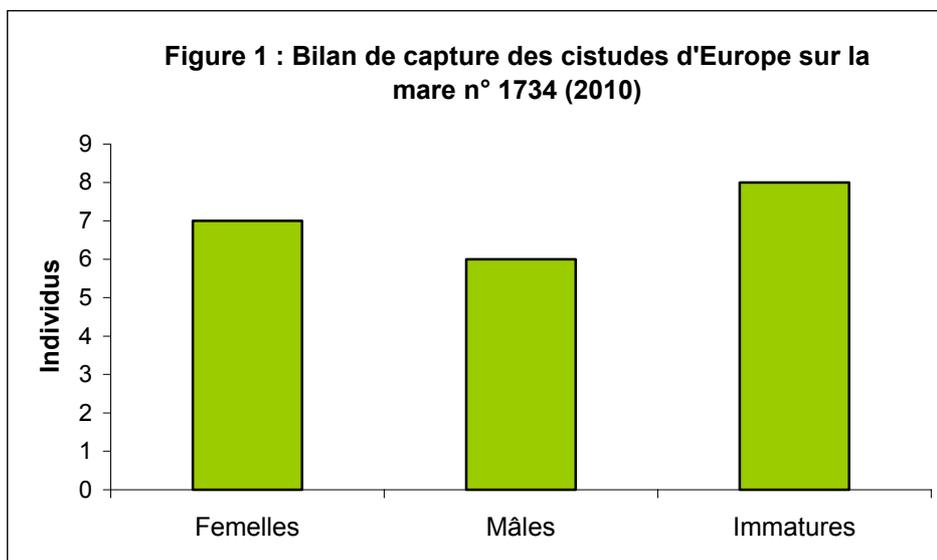
- Mare 1734

La mare 1734 a été échantillonnée selon un protocole de piégeage par Capture-Marquage-Recapture (CMR). Cette méthode consiste à capturer et marquer et relâcher *in situ* les cistudes de la mare au cours de deux sessions séparées dans le temps. La première session s'est déroulée du 1^{er} au 4 juin 2010 et la seconde du 31 juin au 3 juillet 2010. Pour chaque session, sept nasses ont été posées dans le plan d'eau. La pression de piégeage totale a été de 21 nuits-pièges.

Grâce à ce protocole, on peut estimer la taille de la population présente dans la mare.

Résultats du piégeage :

- 21 cistudes d'Europe capturées : 7 femelles, 6 mâles et 8 immatures.
- 3 tortues de Floride à tempes rouges (*Trachemys scripta elegans*) adultes



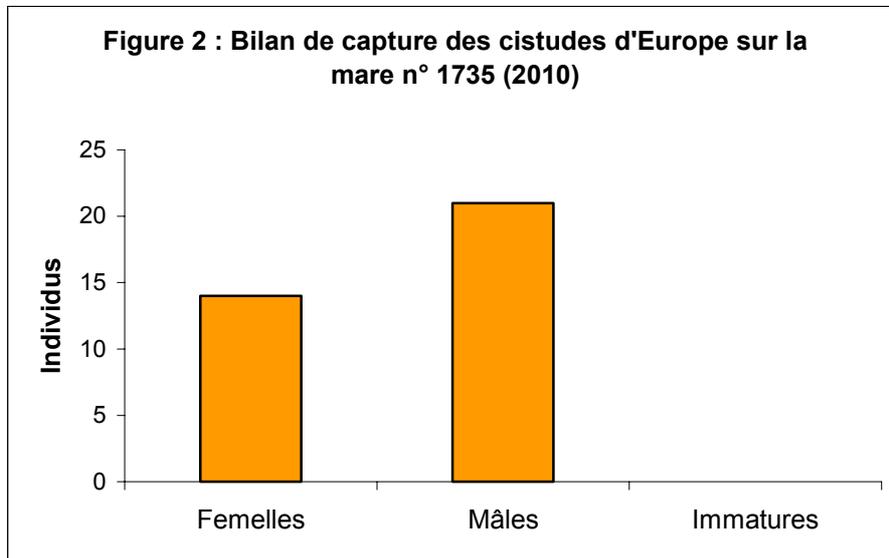
Les analyses tendent à montrer que la population de la mare 1734 n'excède pas l'effectif total capturé soit **21 tortues** (adultes + immatures) au printemps 2010. La proportion très forte de jeunes cistudes (38 %) indique une reproduction effective et dynamique.

- Mare 1735

Sur cette mare, une seule session a pu être réalisée en 2010. On ne peut donc pas estimer l'effectif de la population mais dégager une tendance. La session de piégeage s'est déroulée du 31 juin au 3 juillet 2010. Sept nasses ont été posées dans le plan d'eau ce qui correspond à une pression de piégeage de 21 nuits-pièges.

Résultats du piégeage :

- 35 cistudes d'Europe : 14 femelles et 21 mâles
- 3 tortues de Floride à tempes rouges adultes
- 1 Emyde lépreuse adulte



Dans la mare 1735, aucune cistude immature n'a été capturée, cependant la capture de 35 cistudes adultes et l'observation d'au moins 7 autres (non capturées) laissent penser que la population de cistude sur cette mare compte **plus de 42 adultes**. Une deuxième session de capture (en 2011 ?) permettrait de préciser cet effectif.

La quantité de tortues dans cette mare de 500 m² porte la densité à 840 tortues/ha ce qui est exceptionnellement élevé. Le comblement partiel de cette mare dans le passé (date indéterminée) explique probablement cette densité.

Considérant la faible distance (moins de 500 mètres) entre les deux mares et la présence du corridor écologique constitué par l'oued arboré et temporaire qui les relie, des échanges d'individus entre les deux mares apparaissent possibles de l'une à l'autre. La poursuite d'inventaires sur ces mares permettrait de vérifier cette hypothèse.

La préservation des mares mais également de leurs abords non inondables (sites potentiels de ponte) dans un rayon d'au moins 100 m est fortement souhaitable pour le maintien de ces deux populations.

La mare 1734 subit plusieurs menaces :

- Le barrage maçonné qui retient l'eau et permet à la mare de se former semble en voie de dégradation. En effet, derrière la surverse du trop plein, le sol est fortement érodé et met à jour progressivement les bases du mur. Les racines des arbres à cet endroit constituent probablement un risque supplémentaire vis-à-vis de la maçonnerie. Un diagnostic technique de l'état de ce barrage serait important pour définir les perspectives de conservation de la mare
- La présence de tortues de Floride est un risque pour l'intégrité de la population de cistude du fait de la concurrence que la tortue américaine peut exercer sur les autochtones pour les ressources alimentaires et la disponibilité en postes d'insolation.
- Des dépôts sauvages de gravats et autres déchets ont régulièrement lieu en bordure nord, du fait d'un accès carrossable depuis la route.
- Enfin, la coupe d'une part importante de la ripisylve en 2007 et de haies tampon avec les parcelles cultivées a pu porter préjudice (non permanent) à la qualité de l'habitat des cistudes ; espèce craintive qui recherche la protection visuelle des écrans de végétation et qui peut chercher à hiverner en contexte de boisement inondé. Des discussions avec le gestionnaire du site, ont permis de l'alerter et de l'inciter à préserver la mare et sa ripisylve...



Mur de barrage de la mare 1734
(photo : T. Gendre, 2007)



Dépôt de gravats aux abords de la mare 1734
(photo : T. Gendre, 2007)



Il faut noter que la mare 1734 est temporaire, il est donc fréquent qu'elle s'assèche en été contraignant les cistudes à estiver sur la terre ferme dans et aux alentours de la mare. Ce fait renforce la nécessité d'une gestion adaptée des milieux terrestres en bordure de la mare.

Coupe de la ripisylve de l'oued et de la mare 1734
(photo : T. Gendre, 2007)

La mare 1735 a semble-t-il été partiellement comblée, il y a un certain temps. Elle présente aujourd'hui une promiscuité importante entre l'Homme et les tortues du fait d'une utilisation d'agrément par le propriétaire et de la taille restreinte de la mare (500 m²).



Terrasse donnant sur la mare 1735
(photo : M. Couronne, 2010)



Autre vue de la mare 1735
(photo : M. Couronne, 2010)

CONCLUSION

La commune de Saint Gély-du-Fesc possède un patrimoine naturel fort au travers des 8 mares incluses dans son territoire et des espèces de la faune et de la flore qui y vivent. Certaines de ces espèces relèvent d'enjeux sur la biodiversité qui dépassent largement les frontières du département et de la région. La Cistude d'Europe et la flore des mares temporaires en sont les éléments les plus marquants. La préservation et la bonne gestion de ces points d'eau sont l'affaire de tous : propriétaires, élus, promeneurs... Pour cela une bonne connaissance de l'existant est nécessaire. Espérons que ce document contribue à cet état des lieux et à l'information de chacun.